

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt huit octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, POTIRON B, LEMAITRE C, PILAT A, LIGNEL G, RUAUX JC, BIANCHI M, LEROUX C, NUTTENS G, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MAES F, CATHERINE C

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13**

Date de convocation : 19 octobre 2021 **Date d'affichage : 29 octobre 2021**

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 - Travaux de sécurité aménagement du bourg route de la fontaine Saint-Martin – demande de subvention au titre des amendes de police

Délibération n°2021-21

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de sécurité aménagement du bourg, route de la fontaine Saint-Martin

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurité sur la route de la fontaine Saint-Martin dans le bourg à proximité de l'école qui comprend l'aménagement d'une zone de circulation à 30 kms heure

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 15 109.20 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 15 109.20 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2022 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

2 – Décision modificative au budget

Décision n°2021-02 : virement et augmentation de crédits

Le conseil municipal sur proposition du Maire,
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Diminution Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	comptes	montants	Comptes	Montants
Virement à la section d'investissement			023	1 300.00
Contrat de prestations de services			611	3 500.00
Etudes et recherches			617	5 700.00
Autres charges exceptionnelles	678	10 500.00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		10 500.00		10 500.00
OPERATIONS FINANCIERES Biens mobiliers, matériel et études			20421	1 300.00
DEPENSES -INVESTISSEMENT				1 300.00
OPERATIONS FINANCIERES Virement de la section de fonctionnement			021	1 300.00
RECETTES - INVESTISSEMENT				1300.00

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.